



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5167

Mutualisation des postes de police des 7e et 8e arrondissements et relocalisation d'associations  
- 6-8 rue Claude Boyer Lyon 7e - Opération n° 07039002 - Adaptation du montant de  
l'opération, actualisation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de  
programme de projet n° 2015-2 programme n°00018

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5167 - MUTUALISATION DES POSTES DE POLICE DES 7E ET 8E  
ARRONDISSEMENTS ET RELOCALISATION  
D'ASSOCIATIONS - 6-8 RUE CLAUDE BOYER LYON 7E -  
OPERATION N° 07039002 - ADAPTATION DU MONTANT  
DE L'OPERATION, ACTUALISATION ET AFFECTATION  
COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION  
DE PROGRAMME DE PROJET N° 2015-2 PROGRAMME  
N°00018 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2018/4256 du 19 novembre 2018 et n° 2019/4730 du 20 mai 2019, vous avez approuvé le lancement de l'opération, son nouveau montant de 1 120 000 €TTC (valeur février 2019, hors mobilier) et l'actualisation de l'autorisation de programme de projet n°2015-2 « Réhabilitation des postes de police 2015-2020 », programme 00018.

Afin de regrouper les postes de police des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements et d'accueillir des associations, des travaux de réaménagement sont engagés depuis mars 2019 dans un bâtiment existant appartenant à la Ville de Lyon, situé au 6 - 8 rue Boyer à Lyon 7<sup>ème</sup>.

Le bâtiment construit en R+2 comprend une structure porteuse intérieure composée de poutres bois sur lesquelles reposent les planchers des différents niveaux. Une charpente bois soutient la toiture en tuiles. Ces ensembles porteurs n'étaient jusqu'à présent pas visibles, car les poutres étaient encaissonnées et les planchers recouverts d'un revêtement de sol carrelé.

Lors des premières démolitions, il avait été constaté que certaines poutres présentaient une flèche importante et que leur portance n'était pas suffisante pour accueillir en toute sécurité les futures activités.

Une seconde phase de curage dans la partie Est du bâtiment a fait apparaître une importante dégradation de la charpente, dont plusieurs poutres sont attaquées par la mэрule (champignon), et du platelage des combles en très mauvais état.

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études structure impose un confortement des poutres abîmées et le remplacement du platelage dans cette zone. Un traitement insecticide et fongicide des bois de charpente et de solivage est également nécessaire.

Ces dysfonctionnements devant être traités afin de garantir la sécurité des utilisateurs et la pérennité du bâtiment, il vous est demandé, par conséquent, une nouvelle adaptation du montant de l'opération à hauteur de 150 000 €TTC.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'opération à 1 270 000 €TTC (valeur février 2019, hors mobilier). Ce montant comprend l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires, ainsi qu'une prévision pour les révisions de prix et marchés.

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de

l'autorisation de programme de projet n° 2015-2, programme 00018.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/4256 du 19 novembre 2018 et n° 2019/4730 du 20 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

1- Le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses est fixée à 1 784 000 €, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

- déjà réalisé : 427 888 €;
- 2019 : 799 745 €;
- 2020 : 556 367 €

2- Le nouveau montant de l'opération n° 07039002 « Mutualisation des postes de police des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements et relocalisation d'associations » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme de projet n°2015-2, programme 00018.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00018, APP n° 2015-2, opération n° 07039002, et imputées aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 112, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- déjà réalisé : 30 000 €;
- 2019 : 750 000 €;
- 2020 : 490 000 €

- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY